

Villes et Villages Fleuris une reconnaissance nationale

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes pour l'amélioration de la qualité de vie. Le label est en perpétuelle évolution. Il n'est pas resté figé à sa date de création : en 60 ans il a beaucoup évolué.

Il propose un référentiel sur lequel les communes peuvent s'appuyer :

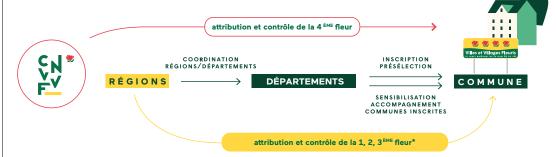
- La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- Le développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique
- Les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets

Un label au service de la qualité de vie dans les communes

- Il participe à la **promotion de l'image** et à **l'attractivité** des villes et des villages labellisés.
- Il incite à **créer du lien social** (journées de nettoyage dans la commune, journées de plantations...)
- Il prend en compte les **enjeux environnementaux et économiques** liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables.
- C'est un **outil efficace de management** pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet.
- C'est un **motif de fierté** pour les communes ainsi que pour les habitants.



Une **organisation partagée**



Les organismes agréés aux niveaux **départemental et régional** organisent sur leur territoire l'attribution du label et accompagnent les communes dans leurs projets d'aménagement de l'espace communal.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4^{ème} Fleur.

Organismes agréés:

- au niveau régional :
 - Hauts-de-France Tourisme
- au niveau départemental :
 - Département du Nord
 - Département de l'Oise
 - Pas-de-Calais Tourisme
 - Somme Tourisme
 - CAUE de l'Aisne





Les critères d'évaluation

Ils portent sur 5 fondamentaux:

- La mise en œuvre du projet municipal
- L'animation et la promotion de la démarche envers les habitants et les visiteurs
- La valorisation des strates arboricoles, arbustives et florales
- La gestion environnementale
- La qualité de l'espace public



Pour télécharger la grille d'évaluation, rendez-vous sur : www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation



Les missions du label

Le label « Villes et Villages Fleuris » a pour vocation de faire connaître les collectivités locales qui aménagent leur territoire pour le bien-être des citoyens et la valorisation de leur identité.

Il offre des clés pour des aménagements durables. Chaque collectivité évolue ainsi dans le respect d'une charte nationale de qualité.

Il encourage à sensibiliser les jeunes à la nature : l'aménagement des parcs et des jardins permet aux plus jeunes de découvrir la faune et la flore locales, tandis que les potagers urbains les aident à apprendre de manière ludique ce qui se trouve dans leur assiette.

Il permet de **développer la cohésion au sein des communes** : en incitant les habitants à valoriser leur territoire au travers d'animations, travaux pédagogiques, création de jardins.

Les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » renforcent les liens sociaux et les politiques de démarches participatives.

Impliqués et volontaires, les habitants deviennent moteurs des projets qu'ils initient au sein de leur commune et s'assurent de leur bonne conduite dans un objectif de valorisation partagé.

L'utilisation de plantes vivaces pour le fleurissement, de compositions de semences moins gourmandes en eau pour le gazon et la mise en place de modes d'entretien plus vertueux (opérations de paillage, arrosages de précision, récupération des eaux de pluie, corridors écologiques...) favorisent une gestion raisonnée de la ressource en eau et contribuent à préserver l'environnement.







Des outils pédagogiques

à votre disposition

Site internet

hautsdefranceregionfleurie.com





facebook

Villes et Villages Fleuris Hauts-de-France

Suivez toute l'actualité des villes et villages fleuris des Hautsde-France



Vidéothèque...

Diffusion de vidéos sur les bonnes pratiques de gestion en lien avec la démarche de labellisation







... des témoignages de communes et d'experts

Des outils pédagogiques

à votre disposition



Le label VVF permet d'appuyer la politique de développement durable portée par notre commune.

Franck GHERBI Maire d'Hellemmes



Aujourd'hui, la fierté est pour tous ceux qui nous aident et en particulier les bénévoles qui viennent passer un peu de temps pour fleurir et embellir notre village.

Patrick BEDAGUE Maire de Tilques

La commune a fait le choix du paillage afin de réduire la consommation d'eau, de privilégier la qualité du sol et d'être dans une démarche environnementale.

Sandrine DE BUSSY Adjointe au Maire de Plailly



Les arbustes prennent 25% du temps d'occupation des jardiniers des collectivités. 50 à 70% vont dépérir dans les années qui suivent la plantation à cause d'une mauvaise gestion.

Hervé BICHON – Expert en taille des arbustes



Retrouvez toutes | You | Tube

VILLES ET VILLAGES FLEURIS DES HAUTS-DE-FRANCE







Des partenaires ressources Vous vous posez des questions?

- Quels aménagements pour quels espaces ?
- Quelles activités pédagogiques mettre en place pour la population ?
- Comment sensibiliser les habitants à la biodiversité ?...

N'hésitez pas à contacter les structures ci-dessous :



LES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Hauts-de-France

départementales

issues de la loi sur l'Architecture de 1977, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Architectes, urbanistes et paysagistes vous conseillent dans l'ensemble

Associations de vos projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

compétences Leurs connaissance du territoire constituent de précieux atouts pour identifier les clés de réussite de vos projets.

N'hésitez pas à contacter votre CAUE départemental!

www.fncaue.com (Hauts-de-France)



LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES **POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)**

HAUTS-DE-FRANCE Les CPIE sont au nombre de 6 sur •

le territoire des Hauts-de-France. Ils proposent diverses actions pour • contribuer aux projets environnementaux des territoires (communes, EPCI, etc.).

Parmi lesquelles:

organisation d'actions de sensibilisation à la biodiversité et à la gestion différenciée à destination des collectivités afin de les accompagner dans leurs changements de pratiques et dans leurs obligations réglementaires (loi Labbé).

- réalisations de plans de gestion différenciée pour les communes.
- réalisation d'inventaires de la biodiversité des communes (ex. atlas participatif des communes).
- assistance auprès des communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » afin de les aider à préserver ou améliorer la biodiversité sur leur territoire.

www.cpie-hautsdefrance.fr



Des partenaires ressources



LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BAILLEUL (CBNBL)

Organisme scientifique agréé par l'Etat pour des missions de connaissance et de conservation de la flore, de la fonge et des habitats naturels, le conservatoire est également la structure qui gère le système d'information Digitale2 (https://digitale. cbnbl.org), véritable outil de connaissance et d'appui aux politiques publiques. Il accompagne les gestionnaires d'espaces naturels et mène des actions d'assistance auprès de l'Etat et des collectivités. Il est en outre un correspondant territorial pour la marque Végétal local qui vise à

sur ce même territoire:

www.vegetal-local.fr

Le conservatoire mène également des actions d'éducation à l'environnement et de formation professionnelle (notamment via le CNFPT: reconnaissance des plantes exotiques envahissantes, conseil sur le choix des espèces indigènes, éco pâturage, etc.). Pour ce faire, il dispose de deux jardins labellisés Jardin remarquable et d'un site global de 25 hectares.

www.cbnbl.org https://jardins.cbnbl.org



ESPACES NATURELS RÉGIONAUX (ENRx)

service politiques régionales de préservation des biodiversités et des patrimoines agricoles et génétiques, d'aménagement et de développement des territoires ruraux des Hauts-de-France, ENRx rassemble aujourd'hui la Région, les Parcs naturels régionaux et les collectivités.

Structure d'ingénierie

certifier des végétaux récoltés sur des

individus sauvages, produit et revendu

Depuis plus de 30 ans, ENRx coordonne l'opération « Plantons le décor » et anime un réseau de 33 intercommunalités partenaires et d'une dizaine de pépiniéristes et producteurs de semences et bulbes régionaux qui s'engagent à produire et à proposer des végétaux adaptés aux paysages de notre région.

Ainsi, les habitants, les agriculteurs, les entreprises, les établissements scolaires, les associations et les collectivités des Hautsde-France font le choix en commandant ces arbres et arbustes d'essences locales, fruitiers et légumes, de la qualité, de la biodiversité régionale et de l'amélioration du cadre de vie.

ENRx et son Centre régional de ressources génétiques (CRRG) valorisent le patrimoine fruitier, léaumier et animal des Hauts-de-France.

> www.enrx.fr www.plantonsledecor.fr





Les aides du Conseil Régional pour l'amélioration du cadre de vie

Le saviez-vous?

Le Conseil Régional Hauts-de-France propose des aides financières dans plusieurs domaines notamment pour les secteurs de l'environnement, du développement durable, du patrimoine...

Nous avons dressé une liste de celles qui pourraient vous intéresser :

FONDS DE TRAVAUX (FTU)

FESTIVAL ARBRE ET NATURE (FAN)

FONDS RÉGIONAL D'AMPLIFICATION DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE -REV3 (FRATRI)

DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-PÂTURAGE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE 2023-2026

CENTRE-VILLES ET CENTRE-BOURGS (CVCB)

AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES: ÉTUDES DE CONNAISSANCE, DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (CONCEPTION ET RÉALISATION) ET TRAVAUX (AQUA)

AGIR EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS, DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (HYDR) ACTION COEUR DE VILLE (ACV)

AIDE À LA SIGNALISATION ET À LA MISE EN SÉCURITÉ DES POINTS D'ARRÊT

RÉNOVATION DES MONUMENTS AUX MORTS DES HAUTS-DE-FRANCE (NON PROTÉGÉS AU TITRE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES) (MONU)

POLITIQUE D'AIDES AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES (ACTES) FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES RURALES DES HAUTS-DE-FRANCE (FAPL)

PLANTATION D'ARBRES SUR PROPRIÉTÉS PUBLIQUES - PLAN ARBRES (ARBR)

NATURE EN CHEMINS (NACH)

MASSIFIER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (EQSP2)

Pour connaître le détail de ces aides rendez vous sur :

HTTPS://GUIDE-AIDES.HAUTSDEFRANCE.FR















Région Hauts-de-France

151 Avenue du Président Hoover 59555 LILLE CEDEX Tél.: +33 (0)3.74.27.00.00 0 800 026 080

Service & appel gratuits



de la Région Hauts-de-France

Hauts-de-France